

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 2021

Délibération N° 2021-14

L'an deux mille vingt un et le 23 Mars à 18h00 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE, Morgan AIGOUY

Date de la Convocation :	16/03/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	12

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2020 et du Compte Administratif 2020

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2020 conforme au compte de gestion 2020 du comptable public s'établissant ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	453 574.37 €
Recettes	601 276.07 €
Résultat d'Exercice 2020:	147 701.70 €
Résultat de Clôture 2019:	320 933.84 €
Résultat de Clôture 2020 :	468 635.54 €

Investissement

Dépenses	311 632.05 €
Recettes	242 454.41 €
Résultat d'Exercice 2020:	- 69 177.64 €
Résultat de clôture 2019 :	199 791.42 €
Résultat de Clôture 2020:	130 613.78 €

Considérant la concordance du compte administratif 2020 de la commune et du compte de gestion 2020 du comptable public,

Le Conseil Municipal de POUZOLS, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Décide à l'unanimité des membres présents, hors de la présence de Mme le Maire,

DE VOTER FAVORABLEMENT le compte administratif du budget communal 2020 et le compte de gestion 2020 du comptable public.

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 2021

Délibération N° 2021-15

L'an deux mille vingt un et le 23 Mars à 18h00 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Étaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Étaient absents excusés: Cendrine BARTHE, Morgan AIGOUY

Date de la Convocation :	16/03/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	13

Objet: Affectation des résultats 2020 - BUDGET GENERAL

Vu la délibération n° 2021-14 du 23 mars 2021 portant sur le vote du Compte Administratif 2020 du Budget Général et du Compte de Gestion du Comptable Public,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que la section de fonctionnement du compte administratif 2020 est arrêtée avec un excédent de 468 635,54 € ;
- que la section d'investissement du compte administratif 2020 est arrêtée avec un excédent de 130 613,78 €.

Elle propose au Conseil Municipal d'affecter,

- **468 635,54 €** en section de Fonctionnement au compte 002 (recettes)
- **130 613,78 €** en section d'Investissement au compte 001 (recettes)

Le Maire invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal de POUZOLS, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité des présents,

Décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2020 comme suit :

- **468 635,54 €** en section de Fonctionnement au compte de recettes 002
- **130 613,78 €** en section d'Investissement au compte de recettes 001

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 mars 2021

Délibération N° 2021-16

L'an deux mille vingt un et le 23 mars à 18h00 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Étaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Étaient absents excusés : Cendrine BARTHE, Morgan AIGOUY

Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	13
Date de la Convocation :	16/03/2021

Objet: Vote des Taux d'Imposition 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi des finances 2020,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021,

Vu le maintien des taux FB et FNB 2020,

Considérant le produit fiscal attendu soit 278 340 €,

Madame le Maire propose au Conseil de voter les taux d'imposition 2021 comme suit :

Taxe Foncière (bâtie) * dont Taux Départemental 2020 (21,45%)	37,20 % *
Taxe Foncière (non bâtie)	95,99%

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

Décide de voter, pour 2021, les taux d'imposition suivants :

- **37,20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)** décomposé ainsi :
15,75 taux communal + 21,45 taux départemental
- **95,99 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**

Le produit fiscal attendu pour 2021 est estimé à 278 340 €.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 2021

Délibération N° 2021-17

L'an deux mille vingt un et le 23 Mars à 18h00 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE, Morgan AIGOUY

Date de la Convocation :	16/03/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	13

Objet: Vote des Participations et Subventions aux associations 2021

Vu les demandes déposées,

Vu la présentation au conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 2 mars,

Considérant la politique de l'équipe municipale de soutien aux associations du village,

Après en avoir débattu, les propositions retenues sont les suivantes :

65548 – Participations : 5 400 €

▪ Centre de Loisirs du Pouget	4 950 €
▪ Lycée Agricole de Gignac	200 €
▪ RASED	200 €
▪ ENT	50 €

6574 – Subventions de fonctionnement aux associations : 4 100 €

▪ Conseil des Parents d'Elèves de Pouzols	1 000 €
▪ Fer Roulant Pouzolais	600 €
▪ Syndicat de Chasse	600 €
▪ APNEE	750 €
▪ LUS	750 €
▪ Terre Contact	300 €
▪ Divers	100 €

L'enveloppe totale attribuée s'élève donc à **9 500 €**.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À la majorité des membres présents (2 abstentions pour la subvention au Syndicat de Chasse),

DECIDE

- D'accorder les participations et subventions de fonctionnement comme énoncées ci-dessus.
- D'inscrire au Budget 2021 en Dépenses de fonctionnement (chapitre 65) les sommes ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 2021

Délibération N° 2021-18

L'an deux mille vingt un et le 23 Mars à 18h00 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE Morgan AIGOUY

Date de la Convocation :	16/03/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	13

Objet: BUDGET GENERAL - Vote du BP 2021

Vu la séance du 2 mars 2021 au cours de laquelle s'est déroulé le Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la présentation par Mme le Maire du budget communal pour l'exercice 2021 après vote du compte administratif 2020 et affectation des résultats 2020,

Vu le détail des deux sections Fonctionnement et Investissement et leur équilibre,

Considérant l'affectation des résultats,

Considérant le vote les taux d'imposition 2021,

Considérant que le budget communal 2021 présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

1 077 151,54 € pour ce qui concerne la section de fonctionnement,

766 951,42 € pour ce qui concerne la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

À l'unanimité des membres présents,

DECIDE de VOTER FAVORABLEMENT le budget communal 2021 (au chapitre) tel que présenté à savoir:

une section de fonctionnement équilibrée à **1 077 151,54 €**
une section d'Investissement équilibrée à **766 951,42 €**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 2021

Délibération N° 2021-19

L'an deux mille vingt un et le 23 Mars à 18h00 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON,, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE, Morgan AIGOUY

Date de la Convocation :	16/03/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	13

Objet : **OPPOSITION** au transfert de la compétence PLU à l'EPCI

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2121-29 ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, publiée au Journal officiel le 26 mars 2014, et en particulier son l'article 136 ;

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en particulier son article 7 ;

Considérant que les communautés de communes existant à la date de publication de la loi ALUR, non compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi ou, si une opposition a été formulée, *au premier juillet de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire* sauf nouvelle opposition;

Considérant que cette opposition doit intervenir dans les trois mois précédant le terme fixé et émaner d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population ;

Considérant que la loi du 14 novembre 2020 susvisée a reporté la prise d'effet du transfert automatique de la compétence PLUi **au 1^{er} juillet 2021**,

Considérant que dans ce cadre, le délai durant lequel **un droit d'opposition au transfert du PLUi** peut être exercé par les communes membres a également été repoussé,

Considérant par conséquent qu'une délibération doit être désormais être prise et rendue exécutoire par les communes souhaitant s'opposer au transfert de compétence;

Le Conseil municipal de la commune de POUZOLS,

Après en avoir délibéré,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- de s'opposer au transfert de la compétence "plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 2021

Délibération N° 2021-20

L'an deux mille vingt un et le 23 Mars à 18h00 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE, Morgan AIGOUY

Date de la Convocation :	16/03/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	13

Objet : Convention de participation financière pour la mise en conformité de l'aire de remplissage agricole

VU la délibération 2057 du 2 octobre 2019 du Conseil de Communauté validant le dispositif d'accompagnement financier pour la mise en conformité des aires de remplissages agricoles,

VU la délibération n° 2020-49 du 1^{er} décembre 2020 du Conseil Municipal de Pouzols portant sur des demandes d'aides financières dans le cadre de la mise en conformité de l'aire de remplissage du Plan de la Coopé à Pouzols,

Considérant l'éligibilité de la Commune à la participation financière pour la mise en conformité des aires de remplissage agricole sur le territoire de la communauté de Communes Vallée de l'Hérault,

Madame le Maire informe qu'il convient de signer une convention, objet d'une délibération conjointe du conseil municipal de Pouzols et de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Elle propose au conseil de l'autoriser à signer la convention de participation financière présentée, prévue à hauteur de 25% du coût HT et plafonnée à 4 000 € HT.

Le Conseil municipal de la commune de POUZOLS,

Après en avoir délibéré,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Madame le Maire à signer avec la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault une convention de participation financière dans le cadre de la mise en conformité de l'aire de remplissage agricole du Plan de la Coopé à Pouzols.

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 2021

Délibération N° 2021-21

L'an deux mille vingt un et le 23 Mars à 18h00 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE, Morgan AIGOUY

Date de la Convocation :	16/03/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	13

Objet : **Approbation d'attribution du marché public de travaux pour la requalification de la rue de la Fontaine des Pigeons**

*Vu les délégations au maire conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22;
Vu le marché public de travaux de requalification de la Rue de la Fontaine des Pigeons,
Vu l'accompagnement des services d'Hérault Ingénierie,
Vu l'analyse des offres réalisée par le cabinet MEDIAE en charge de la maîtrise d'œuvre,
Vu les réunions de la Commission communale d'appels d'offres des 04 Février et 04 mars 2021,*

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le choix d'attribution de la commission communale d'appels d'offres à savoir :

L'entreprise TPSO de Lézignan la Cèbe pour un montant HT de 122 217 € et une note de 97.50/100.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le choix d'attribution de la CAO pour le marché de travaux de requalification de la Rue de la Fontaine des Pigeons,

AUTORISE Mme LE MAIRE à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 2021

Délibération N° 2021-22

L'an deux mille vingt un et le 23 Mars à 18h00 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Étaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Étaient absents excusés: Cendrine BARTHE Morgan AIGOUY

Date de la Convocation :	16/03/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	13

Objet : Demande d'Aides financières à Hérault Energies pour des Travaux d'Eclairage Public d'Espaces de Loisirs et de voiries communales - Programme EP 2021

Vu le Budget 2021 voté le 23/03/2021,

Madame le Maire informe le Conseil que les travaux d'éclairage public inscrits au budget 2021 de la commune sont susceptibles de s'inscrire dans le cadre du programme des aides aux communes Eclairage Public 2021 d'Hérault Energies.

Madame le Maire propose de solliciter le partenaire public pour demander un concours financier à hauteur de 75% du montant HT des travaux pour lesdits travaux dont les montants HT s'élèvent à :

- 1 970 € HT pour les travaux de pose de 3 luminaires sur supports PBA existants -Avenue du Pouget
- 1 875 € HT pour le renforcement de l'Eclairage public Lotissement La Prunelle
- 2 190 € HT pour la modification et la sécurisation des armoires d'éclairage public (Horloges astronomiques)
- 2 890 € HT pour la Fourniture et la Pose d'un mat solaire Espace Public dit du Stade

Le montant total desdits travaux s'élève à 8 925 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré,
À l'unanimité des présents :

DECIDE

DE SOLLICITER HERAULT ENERGIES dans le cadre des aides aux communes Eclairage Public 2021 pour les travaux et montants présentés,

DIT que les travaux sont inscrits au budget de la commune 2021 - section Investissement.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 Mars 2021

Délibération N° 2021-23

L'an deux mille vingt un et le 23 Mars à 18h00 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Cendrine BARTHE, Morgan AIGOUY

Date de la Convocation :	16/03/2021
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	13

Objet : Convention de partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle Agricole de l'Hérault

Madame le Maire propose de confier par convention l'entretien (taille) des arbres du parc municipal au CFPPA de l'Hérault – Site de Pézenas.

Ces travaux seront réalisés par un groupe d'apprentis et stagiaires adultes en formation « CS Arboriste Elagueur ».

Cette convention prend effet le 23/03/2021 jusqu'au 31/12/2021.

La mise en œuvre de cette convention à but pédagogique porte sur l'engagement de la Commune à faire un « don de matériel » d'un montant de 1 200 €.

Le Conseil municipal de la commune de POUZOLS,

Après en avoir délibéré,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Madame le Maire à signer avec le **Centre de Formation Professionnelle Agricole de l'Hérault** une convention de partenariat afin de réaliser des travaux de taille et démontage en relation avec le référentiel de formation : taille des arbres du parc municipal de POUZOLS.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus

Le Maire

Véronique NEIL